

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

L'an deux mille vingt six, le vingt six février, le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni HAUTEFOND - Salle des fêtes 626 Route du Champs tout seul, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 25 février 2026.

### **DÉCISION N° DB2026\_020 - DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE RENOUVELLEMENT ADHÉSION UDOTSI**

Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, réuni le 26 février 2026,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-138 en date du 9 novembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Bureau exécutif, dans le cadre de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la compétence de la Communauté de Communes Le Grand Charolais en matière de tourisme,

Considérant qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion à l'association **UDOTSI 71(Union Départementale des Offices de Tourisme)** pour l'année 2026,

**Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :**

**A l'unanimité,**

**DÉCIDE**

**Article 1 :** De renouveler l'adhésion à l'association UDOTSI 71 (Union Départementale des Offices de Tourisme) pour l'année 2026 et de régler la somme de 100 € au titre de cette adhésion.

**Article 2 :** D'imputer la dépense sur la ligne du budget correspondant (OT – concours divers/cotisations – 6281).

**Article 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

**Article 4 :** La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de membres en exercice : 21	Secrétariat de séance assuré par : Magali DUCROISET
Membres présents à la séance : 15	Votants : 15

**Membres présents :**

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Elisabeth PONSOT, David BÊME, Daniel BERAUD, Patrick BOUILLON, Jacky COMTE, Philippe DUMOUX, Julien GAGLIARDI, Nicolas LORTON, Marie-France MAUNY, Patrick PAGÈS

**Membre(s) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :**

André ACCARY, Catherine CLERGUE, Fabien GENET, Daniel MELIN, Bérénice PORTIER, Jean-Marc NESME

Ont signé au registre les membres présents  
Fait et délibéré en séance, le 26 février 2026  
Pour extrait conforme

**Gérald GORDAT**  
**Président du Grand Charolais**